

**NORMANDIE EQUINE VALLEE
DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**

N° de Délibération : 2023-16

**REUNION DU 2 JUIN 2023
ADOPTION D'UN PLAN DE FINANCEMENT POUR LE DEPOT DE DOSSIERS FEDER EN VUE DU
FINANCEMENT DE L'EXTENSION DE L'ANSES A GOUSTRANVILLE**

Réunis le 2 juin 2023 à 11h00 à Goustranville sous la présidence de Madame Malika CHERRIERE,

Sont présents avec voix délibérative : Mesdames Malika CHERRIERE, Audrey GADENNE, Patricia GADY DUQUESNE, Emmanuelle TREMEL et Messieurs David FONTAINE et Patrick JEANNENEZ.

Sont excusés : Mesdames Julie BARENTON GUILLAS, Christine EVEN, Sophie DE GIBON, Sophie GAUGAIN, Florence MAZIER, Angélique PERINI, et Messieurs Antoine CASINI, Xavier CHARLES, Emmanuel PORCQ et Serge TOUGARD.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du comité syndical n° 2019-19 en date du 26 avril 2019 approuvant le projet de développement du campus de Goustranville,

VU la délibération de l'assemblée plénière de la Région Normandie n° AP D 22-12-19 en date du 12 décembre 2022 approuvant le programme FEDER FSE +FTJ NORMANDIE 2021-2027,

CONSIDERANT le courrier en date du 19 mars 2021 envoyé auprès de l'autorité de gestion du FEDER pour solliciter l'intervention du fonds pour le financement du projet de développement du site de Goustranville,

CONSIDERANT le projet de réhabilitation et d'extension des locaux de recherche de l'ANSES qui s'inscrit dans la stratégie de spécialisation intelligente (S3) du Programme Opérationnel régional FEDER-FSE/IEJ Normandie 2021-2027, et en particulier dans le domaine de spécialisation « Accélérer les synergies et l'innovation au service d'une médecine 5P humaine et animale »,

CONSIDERANT les termes du DOMO mis en place pour la programmation du FEDER en région sur la période 2021-2027, et notamment les mesures relatives au soutien à la recherche,

CONSIDERANT la nécessité de finaliser le plan de financement de l'extension du campus sur le site de Goustranville,

Le comité syndical de Normandie Équine Vallée,

Après avoir pris connaissance du rapport de la présidente,

Après avoir constaté que les conditions du quorum étaient remplies,

Après en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture 014-200025344-20230602-2023-16-DE Date de télétransmission : 02/06/2023 Date de réception préfecture : 02/06/2023
--

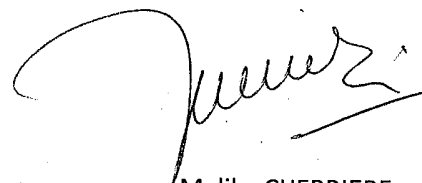
APPROUVE le plan de financement prévisionnel relatif à l'extension de l'ANSES à Goustranville comme suit :

NATURE DEPENSES	DES	MONTANT DEPENSES EN €	DES	NATURE RECETTES	DES	MONTANT RECETTES EN €	DES
Travaux		2 530 731		FEDER		1 700 651	
Aléas techniques et financiers		303 688		REGION		1 133 768	
TOTAL		2 834 419		TOTAL		2 834 419	

AUTORISE Mme la Présidente à solliciter le FEDER dans le cadre de sa programmation 2021-2027 pour le financement de l'extension de l'ANSES tel que précisé dans le plan de financement prévisionnel,

AUTORISE Mme la Présidente à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

La Présidente du syndicat mixte



Malika CHERRIERE